

Affichage : le 22/03/2023

**COMMISSION ETHIQUE ET GESTION DES CONFLITS**

**REUNION PLENIERE DU LUNDI 20 MARS 2023**

Début de la réunion : 18h30

Membres présents :

Sylvie LEFEBVRE  
Aurélie CRETON  
Nicole LHEUREUX  
Alex MARTEDDU  
Patrick BAILLEUL  
Patrick QUENIART  
Jean-Claude DAGBERT

Assistent

Dominique HARY  
Franck PORET

Absent excusé :

Rémi LEROY

RAPPEL : La commission Ethique et Gestion des conflits a un rôle consultatif et émet seulement un avis qui sera transmis aux commissions du district qui statueront sur le dossier évoqué.

Les membres de la commission ayant une appartenance avec l'un des clubs cités dans le PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux avis prononcés par celle-ci.

Elle rappelle également que toute absence non justifiée à une convocation devant une commission du district entraîne à la fois une sanction financière mentionnée dans le barème financier (42€) et une sanction disciplinaire (deux matches de suspension).

La commission passe ensuite à l'étude du dossier mis à l'ordre du jour.

DOSSIER: courrier du club de Huby-Saint-Leu à la suite du « pillage » de joueurs par son éducateur.

La commission convoque, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement Disciplinaire, par voie électronique les personnes suivantes licenciées à Huby-Saint-Leu

- M.CANIPEL Xavier licence n° 1956811871 Président
- M.VARLET Louis licence n° 1910420742 Secrétaire
- M. CLETY Jean-Christophe licence n° 1920414747 Ancien éducateur
- M. MONIER Quentin licence n° 1906856033 Parent de joueur

La commission note les absences excusées suivantes :

- M. CLETY Jean-Christophe licence n° 1920414747

- M. MONIER Quentin licence n° 1906856033

Madame la Présidente fait la lecture des courriers reçus émanant :

- du club de Huby-Saint-Leu
- du club de Hesdin
- d'un parent de joueur
- de M. Cléty Jean-Christophe
- de M. Monier Quentin

Après lecture des pièces du dossier, les informations sont données par les personnes convoquées.

Dans le courrier de M. Cléty, il indique que le différend avec le club provient d'une modification du planning des entraînements qui profite aux équipes séniors au détriment des équipes de jeunes. Il se dit également insatisfait du choix du siège du club.

Le parent du joueur indique être très satisfait de M. Cléty en tant qu'éducateur.

Le club de Hesdin OL souligne avoir subi le même comportement de la part de M. Cléty, c'est-à-dire le départ de M. Cléty avec les joueurs du club vers celui de Huby-Saint-Leu lors à l'issue de la saison 2017-2018.

Dans le courrier de M. Monier, président de la nouvelle Association Sportive Aubin-Saint-Vaast et père d'un enfant licencié à Huby-Saint-Leu, celui-ci indique en premier lieu que cette association a été créée car il n'était pas satisfait de la direction du club de Huby-Saint-Leu en lui reprochant notamment son manque de réaction lors du différend avec M. Cléty. Cependant, dans la suite du courrier, il précise que Mr Cléty lui a demandé de démissionner de son poste de président et se pose la question de la manipulation dont il a été victime de la part de M. Cléty.

En réponse à ces courriers Messieurs Canipel et Varlet répondent.

M. Cléty est bien arrivé au club en provenance de celui d'Hesdin OL avec des joueurs mais Huby avait déjà des équipes jeunes.

Mme Cléty a démissionné de son poste de secrétaire du club le 28/10/2022 et donc il lui a été retiré ses accès à Footclubs, M. Cléty conservant ses accès en tant qu'invité.

De son propre chef, M. Cléty est allé voir la municipalité d'Aubin et obtenu un accord oral afin de pouvoir y faire des entraînements et créer un nouveau club pour la saison 2023/2024.

Ils lui reprochent donc de ne plus être au club mais de façon indirecte d'en profiter, notamment en faisant des matchs amicaux en utilisant des joueurs licenciés à Huby-Saint-Leu. Ils déplorent également l'image que M. Cléty a véhiculé du club d'Huby Saint-Leu et qui, malheureusement, risque de continuer à nuire à leur club.

A la suite de cette situation, ils précisent que le club a dû faire forfait en seniors C, U11 et U13 et transformer l'équipe U15 à 11 en U15 à 8.

Après délibération, la commission demande à M.Canipel

- D'officialiser la radiation de M.Cléty du club et toutes les personnes que le club d'Huby Saint Leu souhaite écarter du fait de leur comportement et de leurs agissements à l'encontre du club.
- D'envoyer au district la liste des licenciés qui sera écartée et ceux qui ne jouent plus pour des questions d'assurance

- D'utiliser la règle des prêts de joueurs en catégories U11 et U13 avec le club d'Hesdin afin de ne pas pénaliser ceux-ci.

Elle sollicite le comité directeur du district pour recevoir M. Cléty en cas de demande d'affiliation de l'association à la FFF.

Enfin, elle rappelle à l'ensemble des clubs du district l'obligation de déclarer tout match amical.

La Présidente : Sylvie LEFEBVRE.

Le secrétaire : Jean-Claude DAGBERT.